

Rapport

septembre 2010

La réalité de la chasse à courre en France révélée



Une enquête de One Voice

Sommaire

Introduction	3
I La chasse à courre : de la noblesse à la barbarie	5
II Approximations de rigueur	8
1. Chasser à courre toute l'année ?.....	8
2. Un loisir réservé à l'élite ?.....	9
III De la noblesse à l'hypocrisie	12
1. L'agrainage des animaux	12
2. Le non respect des quotas : bracelets et curée chaude	12
3. Le non respect des horaires de chasse	13
4. L'utilisation des suiveurs comme outil de chasse	13
5. La course des animaux contrainte	13
6. Des chiens véhiculés	13
7. La chasse sur domaine privé	13
8. Des animaux qui meurent après la chasse	14
9. Des animaux chassés et accidentés	14
10. Des mises à mort non réglementaires	15
IV Chiens et chevaux	17
1. Des chiens jetables	17
2. Des chevaux mobylettes	22
V Les animaux chassés	26
1. Une terrible souffrance	26
2. La chasse des chevreuils	28
3. La chasse des cerfs	31
4. La chasse des sangliers	35
VI Les français opposés à la chasse à courre	38
Conclusion	40

© One Voice, 2010

SIÈGE SOCIAL : BP 41 - 67065 Strasbourg

DÉPARTEMENT ADMINISTRATIF ET MISSIONS : 12, rue Gustave Eiffel - 44810 Héric

Tél. 02 51 83 18 10 • Fax 02 51 83 18 18

www.one-voice.fr • e-mail: info@one-voice.fr

INTRODUCTION

Pendant trois ans, les enquêteurs de One Voice ont infiltré le milieu très fermé de la chasse à courre. Ils ont accompagné des dizaines de chasses au cerf, au chevreuil et au sanglier. Leurs découvertes confirment l'étendue de la souffrance engendrée par ce type de chasse... Au-delà de l'animal chassé, les chiens et les chevaux font également partie des victimes de cette pratique. La façon dont ils sont traités, décrite par nos enquêteurs parle d'elle-même. Entre hypocrisie et barbarie, la chasse se révèle.

UN PEU DE VOCABULAIRE

La vénerie, ou chasse à courre, est pratiquée par des chasseurs à cheval ou à pied qui poursuivent l'animal avec une meute de chiens mais ne se servent pas d'armes à feu. Les animaux poursuivis sont le cerf, le chevreuil, le renard, le sanglier, le lièvre et le lapin. Notre enquête a porté sur le cerf, le chevreuil et le sanglier.

Barrer un animal : se mettre en travers de son chemin pour orienter sa course

Les suiveurs : sont ainsi dénommés tous ceux qui assistent à la chasse sans faire partie de l'équipage. Ils sont en général en voiture ou à vélo pour pouvoir suivre l'action et y jouent un rôle actif.

Les abois : moment où l'animal ne s'enfuit plus et fait face aux chiens qui l'encerclent et aboient.

Être coiffé par les chiens : l'animal est porté à terre par les chiens qui l'attaquent.

La curée : moment à l'issue de la chasse où la dépouille de l'animal est donnée aux chiens. On dit que la curée est « chaude » quand elle se fait immédiatement après que l'animal ait été attrapé. Elle est « froide » si elle se fait plus tard (au chenil par exemple ou plus généralement au point de rendez-vous du matin).

Servir l'animal : achever l'animal chassé



I. LA CHASSE À COURRE : DE LA NOBLESSE À LA BARBARIE

Un équipage en forêt : élégamment vêtus, un groupe de cavaliers accompagné de plusieurs dizaines de chiens parcourt la forêt. Ils sont suivis de près par plusieurs dizaines de personnes, à vélo, en voiture ou même à pied, heureux – ou fiers ? – d’être là, eux aussi... Sur fond de cor de chasse et dans une ambiance joviale, voire festive, ils cherchent. Ils guettent. Puis tout se précipite. L’objet de leur convoitise vient d’être localisé. L’équipage est lancé à vive allure derrière la meute hurlante, au moins aussi excité qu’elle.

Devant eux, un animal. Cerf, chevreuil, sanglier, qu’importe. Qu’importe même son âge, ou son état. Ce soir, il sera mort. Mais pour l’instant, il fuit. Il tente une course désespérée devant les chiens, motivés à coups de fouet pour atteindre leur but, devant des humains, visiblement assoiffés de sang. Car comment qualifier ceux qui vont se réjouir de voir les chiens commencer à dévorer vivante la « proie » ? Comment nommer ceux qui vont poser devant l’animal tout juste tué ou plutôt, pour reprendre leur jargon, tout juste « servi » ?

Comment comprendre la chasse à courre ? Du temps des rois, le plus beau gibier était réservé à la noblesse. Nul autre n’avait le droit de le chasser. Sa viande garnissait les tables des plus riches. Aujourd’hui encore, la chasse à courre reste une chasse réservée à une élite du fait des coûts qu’elle entraîne. Et elle fait toujours des envieux, à voir les nombreux suiveurs, à vélo, en voiture ou parfois à pied... La chasse à courre n’en demeure pas moins une pratique sporadique, reliquat d’un passé où certains avaient des droits que la plupart n’avaient pas... Pourtant, aujourd’hui, quel promeneur oserait s’aventurer dans une forêt où elle se déroule, avec ses enfants et ses propres chiens ? Sans parler des problèmes de circulation, causés non seulement par la meute de chiens qui peut

l’envahir d’un moment à l’autre, et par les nombreux véhicules, qui stationnent n’importe comment ou roulent trop vite, mais aussi par l’ensemble des suiveurs capables de s’approprier la route pour mieux « barrer » un animal... Quand une chasse à courre se déroule, elle se croit toujours souveraine !

Comble de l’ironie, elle revendique être non seulement respectueuse mais importante pour la santé de nos forêts – discours d’ailleurs cher à tous les chasseurs. Pourtant, non seulement elle perturbe l’ensemble de la faune de la parcelle concernée par la chasse, y compris durant la saison de reproduction ou d’allaitement de certaines espèces, mais son cortège de suiveurs perturbe lui aussi l’environnement. Entre le passage de l’animal chassé, de la meute, des cavaliers et des suiveurs, la forêt devra aussi absorber une quantité non négligeable de gaz d’échappement, produits par les véhicules suiveurs dont le nombre peut largement dépasser la centaine !

Propos enregistrés d’un Maître d’équipage :
« Roulez doucement, car j’ai eu encore une petite lettre de l’ONF cette semaine pour dire que les voitures roulaient trop vite, qu’elles étaient mal garées, qu’il y avait des plaintes, ceci cela, qu’ils allaient prendre des dispositions. »

Et puis bien sûr, comment analyser cette ignorance – consciente ou non – de la souffrance provoquée ? Car la chasse à courre induit une souffrance bien particulière, elle provoque un stress véritable qui précède une lente agonie. Suivant l’espèce et la chasse, la traque peut durer de quelques dizaines de minutes (sic) à plusieurs heures... Et pendant cette longue période, un animal court pour sauver sa vie ! Il sent et entend les chiens et les cavaliers, il



panique, il est désespéré. Et que les cervidés soient des « proies » ne justifient en rien cette pratique. On est très loin de la sélection des individus les plus faibles que pourrait faire une meute de loups – les chasseurs s’enorgueillissent au contraire de la prise d’une belle bête ! – et de son besoin vital de capturer une proie pour assurer sa survie... Ici, il s’agit de loisir, juste un loisir. Mais un loisir qui implique dégradation

de l’environnement et souffrance ! Dans les abattoirs, la réglementation oblige à réduire le stress et la souffrance lors de la mise à mort. Quelle que soit la réalité des faits (voir notre rapport sur l’abattage), c’est la loi. De même, les actes de cruauté sur les animaux sont lourdement punis. Pourquoi alors la souffrance de certains animaux serait-elle tolérée ?

Combien de temps encore faudra-t-il faire subir à nos forêts et à leurs habitants, cette pratique qui, visiblement, bénéficie aujourd’hui de beaucoup d’indulgence de la part des autorités ?

Comme nos enquêteurs l’ont découvert, la chasse à courre n’est qu’un tableau charmant, dissimulant une toile de barbarie, qui atteint tous les animaux qu’elle croise : depuis les chiens et les chevaux, jusqu’aux animaux chassés... Mais l’illusion ne tiendra pas longtemps : au sein même de ses participants, la protestation se fait entendre. La voix de la conscience sera-t-elle la plus forte ?



LA CHASSE À COURRE A NON SEULEMENT UN IMPACT CERTAIN SUR L’ÉCOSYSTÈME FORESTIER DANS SON ENSEMBLE, MAIS A AUSSI DE LOURDES CONSÉQUENCES POUR LES AUTRES USAGERS DES FORÊTS.



II APPROXIMATIONS DE RIGUEUR

Les enquêteurs de One Voice ont relevé certains aspects de la chasse à courre qui soulèvent un certain nombre d'interrogations quant à son organisation et ses conséquences...

1. Chasser à courre toute l'année

Concernant d'abord la période de chasse, la saison officielle de chasse à courre au chevreuil, au cerf et au sanglier débute le 15 septembre pour se clôturer le 31 mars. Cependant, en dehors de cette période, il est possible de faire des chasses d'entraînement dans les parcs privés... Elles sont en général organisées en août et au début du mois de septembre et dépendent notamment des structures disponibles. Mais certains équipages profitent également des parcs privés pour continuer à chasser jusqu'en avril... voire même toute l'année dans certains gros parcs privés et clos.

La plupart des chasses à courre se déroulent néanmoins dans les forêts publiques qu'une majorité des équipages sont dans l'obligation de louer (adjudications) auprès de l'ONF. Or un même lot est en mesure d'être loué à la fois pour la chasse à tir et à courre, chacune des pratiques s'exerçant des jours différents... Les animaux de ces parcelles sont par conséquent susceptibles d'être chassés tous les jours de la semaine, successivement à courre et à tir. En outre, certains équipages chassent pendant toute la saison avec un lieu de rendez-vous différent certes, mais sur la même forêt, dérangeant par conséquent à chaque fois les mêmes animaux.

En France, la chasse à courre est pratiquée dans 69 départements.



Les équipages de chasse à courre sont très loin de faire l'unanimité. Ainsi, des propriétaires de plus en plus nombreux n'autorisent pas ou plus le passage d'une chasse chez eux. Certains sont simplement opposés à la chasse à courre, tandis que pour d'autres, l'interdiction fait suite à des abus tels que le non respect des plantations. D'autres encore sont des chasseurs à tir qui ne veulent pas que la totalité du gibier soit dérangée. Les équipages sont donc de plus en plus confrontés au problème des propriétés privées qui les obligent bien souvent à arrêter une chasse...



2. Un loisir réservé à l'élite ?

La chasse à courre est un loisir extrêmement coûteux. De fait, elle est également particulièrement lucrative pour d'autres... et inaccessible pour la plupart.

Le budget annuel d'un équipage est très variable. Suivant son importance, il oscille entre 10 000 euros pour les plus petits gibiers (lièvre/lapin) et peut s'élever à plus de 1 million d'euros pour la chasse d'animaux plus gros (cerf/sanglier). Nos enquêteurs n'ont cependant pas pu récupérer de chiffres plus précis.

Les participants aux chasses à courre paient un abonnement annuel compris entre 1 300 et 2 600 euros.

Il existe bien sûr toute une économie parallèle à la chasse à courre, qui concerne l'équipement, les véhicules, les chiens, les chevaux, etc. Mais au-delà de ces activités parallèles et lucratives, il faut aussi prendre en compte le revenu énorme pour l'Etat généré par la chasse. La location des forêts auprès de l'ONF représente en effet un budget très conséquent. La plupart des baux en forêts domaniales sont proposés tous les 12 ans au cours d'adjudications publiques. Pour l'ONF, la location aux chasseurs (à courre et à tir

confondus) représente une rentrée globale pour les seules adjudications de 31,5 millions d'euros soit environ 33 euros l'hectare... (Source : ONF)

Pour tous les amateurs de chasse à courre n'ayant pas les moyens d'y participer en tant que membre d'équipage, la solution de secours consiste à intégrer le rang des suiveurs. En voiture, à vélo ou même parfois à pied, leur rôle est particulièrement important. Par exemple, lorsque les chiens suivent un animal dans une enceinte, ils se postent autour de celle-ci (en théorie – et seulement en théorie ! – au niveau des carrefours pour ne pas gêner l'animal chassé) ou sur les parcelles voisines. Si l'animal en sort ils pourront ainsi en alerter l'équipage et donner la direction à suivre. Avant la chasse, ils sont également susceptibles de participer au repérage : on dit qu'ils font « le pied » ou le « bois ».



UN JEUNE ADOLESCENT, OBLIGÉ DE POSER DEVANT UN ANIMAL MORT, À LA SORTIE DE LA PROPRIÉTÉ PRIVÉE OÙ IL A ÉTÉ TUÉ EN TOUTE ILLÉGALITÉ.



PAS DE CENSURE EN CHASSE À COURRE. CES ENFANTS SONT CONTRAINTS D'ASSISTER AU DÉPEÇAGE D'UN CERF, ENSUITE DÉVORÉ PAR UNE MEUTE HURLANTE...

Dernier rôle des suiveurs, et non des moindres, il est courant – bien que cette pratique soit contestable et contraire à l'éthique même de la chasse à courre ! – qu'ils barrent l'animal, c'est-à-dire qu'ils réorientent sa course en l'empêchant par exemple de pénétrer sur un terrain privé ou de traverser une route...

La vénerie attire en France quelque 130 000 supporters qui suivent en voiture, à vélo ou à pied.

Certaines observations de nos enquêteurs portent à s'interroger sur les motivations de certains des participants aux chasses à courre. Ainsi, de manière récurrente, ils ont constaté que pour de nombreux suiveurs, la chasse en elle-même n'était pas réellement suivie, mais plutôt un prétexte pour retrouver des amis et ouvrir quelques bouteilles... Ils ont également entendu à plusieurs reprises d'autres suiveurs, et même des cavaliers, mentionner leur manque d'intérêt voire leur dégoût pour la finalité de la chasse, critiquer des pratiques observées et même la souffrance infligée à l'animal abattu ! Pour eux la chasse serait un prétexte à une balade en nature. Le fait qu'un animal meure serait accessoire...

Une cavalière témoigne lors d'une chasse au chevreuil :

« Déjà, les curées j'aime pas. Moi j'aime bien quand on chasse et qu'il n'y a rien, qu'on ne prend pas, je ne suis pas chasseuse, si jamais ils le savent, ils m'éjectent. [Mais alors pourquoi tu chasses?] D'un côté j'adore ça, voir, tout ça, mais je veux pas qu'il y ait de prise, j'aime pas, j'aime bien cet animal, c'est mignon ».

Parmi les suiveurs, une catégorie de participants est particulièrement surprenante, pour ne pas dire choquante... Les enquêteurs ont été stupéfaits de voir des enfants participer aux chasses avec les parents ! L'un d'entre eux a ainsi observé des parents emmener leur enfant jusqu'à l'animal mort et dire « Regarde comme le cerf est beau » (sic). Un autre a aussi été particulièrement choqué d'observer une petite fille d'à peine 5 ou 6 ans présente à la curée (quand les chiens dévorent l'animal en partie) et poser ensuite, à la demande de ses parents, devant la dépouille de l'animal pour une photo souvenir...



III DE LA NOBLESSE À L'HYPOCRISIE

La chasse à courre constitue pour beaucoup une pratique noble et très cadrée. Dans les faits, la réalité est toute autre et révèle surtout une hypocrisie démesurée. Nos enquêteurs ont relevé une série de pratiques, les plus marquantes, qui montrent que ce sport qui se veut noble, manque pourtant cruellement d'élégance...

1. L'agrainage des animaux

En totale contradiction avec l'essence même de la chasse à courre, l'agrainage des animaux s'avère pourtant être une pratique courante. Il s'agit de nourrir le gibier pour le garder sur une parcelle. Ainsi, lorsqu'une chasse doit avoir lieu, l'équipage est certain d'y lever un animal s'il n'en trouve pas ailleurs. Nos enquêteurs ont rapporté le témoignage d'un chasseur concernant cette pratique : « *Ils mettent des betteraves à sucre. Trois points de betteraves à sucre, un tas là, un tas là et un autre là. [Pour attirer les cerfs?] Oui, pour qu'ils ne viennent pas loin du chenil* ».

2. Le non respect des quotas : bracelets et curée chaude

Comme pour la chasse à tir, en début de saison, un certain nombre de bracelets est accordé aux équipages qui correspond au nombre

de captures autorisées. Ce nombre est fixé en fonction du cheptel. Mais lorsque tous les bracelets ont été utilisés avant la fin de saison, la chasse ne s'arrête pas pour autant... Il arrive qu'un ou plusieurs bracelets supplémentaires soient accordés par les autorités. Il arrive aussi, que par un arrangement avec certains propriétaires privés, certains chasseurs et certains voisins de la forêt domaniale, des bracelets supplémentaires soient récupérés.

Cependant, la pratique la plus contestable est sans nul doute la « curée chaude ». Elle n'est possible que lors de la chasse au chevreuil car cerfs et sangliers sont trop gros. Il suffit dans ce cas au Maître d'équipage de laisser les chiens dévorer l'animal et de dire qu'il a été perdu, ou bien simplement de faire croire qu'il n'est pas arrivé à temps pour empêcher les chiens de le dévorer... De cette manière, et si aucun agent de la chasse n'est présent ce jour-là, le bracelet reste disponible.

MALGRÉ LES PROTESTATIONS VÉHÉMENTES DES AUTRES SUIVEURS, CET HOMME EMPÊCHERA À PLUSIEURS REPRISES LE CERF DE REJOINDRE LA BERGE, ET PAR LA MÊME LE TERRAIN PRIVÉ OÙ IL AURAIT PU SE RÉFUGIER.





3. Le non respect des horaires de chasse

À de multiples reprises, nos enquêteurs ont constaté que la chasse durait bien au-delà de la tombée de la nuit, ce qui est strictement interdit par la réglementation. Une chasse au cerf s'est ainsi poursuivie plus de 2 heures après le coucher du soleil...

Le prétexte généralement invoqué est que la nuit n'est pas encore « tout à fait » tombée ou bien qu'il est important de récompenser les chiens...

Pourtant, ces chasses semi-nocturnes ne font pas l'unanimité des participants dont certains jugent souvent que l'action aurait dû s'arrêter... Un cavalier a ainsi rapporté à l'un de nos enquêteurs le cas d'un cerf qui était aux abois alors qu'il faisait nuit, au point qu'il avait fallu le servir à la lampe de poche.

4. L'utilisation des suiveurs comme outil de chasse

Comme évoqué au chapitre I, les suiveurs sont utilisés pour barrer les animaux et pour signaler leur présence... Il s'agit là d'un véritable « outil de chasse », loin d'être réglementaire !

5. La course des animaux contrainte

De manière quasi systématique, dans tous les types de chasse, les enquêteurs ont constaté que les animaux étaient barrés. Dans la plupart des cas, il s'agissait de les empêcher de se

mettre à l'abri dans une zone privée, en demandant par exemple à l'ensemble des voitures de se poster sur la route séparant cette zone de la forêt domaniale... Les enquêteurs ont même parlé de véritable « hystérie » des cavaliers à pousser des cris pour empêcher un animal de passer...

Mais dans d'autres circonstances, la situation s'est avérée bien plus difficile. L'un de nos enquêteurs rapporte ainsi le cas d'un cerf en bat l'eau qui traversait un étang. Lorsqu'il en est ressorti, un chasseur, malgré les protestations de ses homologues, l'a barré par deux fois pour l'obliger à retourner dans l'eau et l'empêcher de gagner le privé situé à proximité !

6. Des chiens véhiculés

Lors d'une chasse à courre, l'issue se joue en partie à l'endurance du poursuivi face à celle du poursuivant et, en particulier, à celle des chiens. Or il arrive souvent que des chiens soient en retard sur le groupe de tête : perdus, fatigués ou inexpérimentés. Ils sont ramassés au fur et à mesure par un véhicule où ils peuvent se reposer avant d'être déposés au niveau de la tête de chasse... ce qui constitue donc une forme de tricherie !

7. La chasse sur domaine privé

Bien que cela soit évidemment formellement interdit, il est arrivé à plusieurs reprises à nos enquêteurs d'observer une poursuite ou une fin de chasse sur un domaine privé. Evidemment,



RÉFUGIÉ SUR UNE PARCELLE PRIVÉE, IL NE DEVRA SON SALUT QU'À L'INTERVENTION COURAGEUSE DE LA PROPRIÉTAIRE DES LIEUX.

les rapports de chasse diffusés ensuite ne le mentionnaient jamais ! Lors d'une chasse au sanglier par exemple, l'animal a traversé une propriété, suivi de près par les chiens, causant ainsi le très grand mécontentement du propriétaire.

Lors d'une autre chasse, des images sans équivoque ont été prises : un cerf s'étant fait prendre sur une parcelle broussailleuse et privée, le piqueur n'hésite pas à s'y introduire pour servir l'animal... Les chasseurs font ensuite ressortir les chiens sous le grillage et obtiennent l'autorisation du voisin pour sortir l'animal en passant par chez lui.

8. Des animaux qui meurent après la chasse

Malgré tous leurs efforts, les équipages ne parviennent pas toujours à tuer l'animal qu'ils ont poursuivi pendant des heures. Pourtant, ce dernier n'a pas la vie sauve pour autant. Un chasseur a ainsi déclaré qu'après une longue chasse, un animal épuisé et transpirant a très peu de chances de s'en sortir. Il est même arrivé



ÉPUISE APRÈS PLUSIEURS HEURES DE CHASSE ET DES DIZAINES DE KILOMÈTRES PARCOURUS.

que le lendemain d'une chasse à courre, des chasseurs à tir retrouvent un cerf et soient obligés de l'abattre à cause de son état. La situation est encore plus critique lorsqu'il fait très froid et que la chasse se termine tard car l'animal chassé n'ayant pas pu sécher sa transpiration avant la nuit, il a très peu de chances de survivre.

9. Des animaux chassés et accidentés

Lors de la chasse à courre, l'état de panique de l'animal chassé est tel que les accidents sont fréquents. Il arrive régulièrement que les animaux chassés percutent des obstacles, tels qu'un arbre ou un grillage.

Un cerf par exemple, ayant eu peur de la voiture de l'un des suiveurs a voulu faire brutalement demi-tour. Il est mort en se fracassant les vertèbres contre un arbre :

« Il s'est retourné et il a foncé sur un arbre. Il a baissé la tête, et plié en deux le cerf. Il y avait un arbre en face et boum ».

(Commentaire d'un chasseur)



DANS SA FUIITE DÉSESPÉRÉE, CE CERF S'EST BRISÉ LA MÂCHOIRE CONTRE UN MUR AVANT D'ÊTRE MIS À MORT SUR UNE PROPRIÉTÉ PRIVÉE.

Un autre qui a également percuté un arbre et s'est blessé au niveau d'un postérieur mourra plus de 10 mn plus tard après avoir reçu le coup de grâce.

Lors d'une autre chasse au cerf, l'enquêteur constate que l'animal est décorné. Un chasseur lui raconte : *« Il s'est mis dans le grillage, le gars a vu le bois tomber. Ça a cassé le bois, il y avait du poil, la meule et un morceau de crâne. Un*

*beau 4^e tête, la meule complète, toute arrachée.
Décorné, pas cassé [...] le crâne!* »

Autre exemple : lors d'une chasse au chevreuil, en voulant échapper aux chiens, l'animal a traversé une allée et a percuté un grillage de protection de l'autoroute. Enchevêtré dans le grillage, il a été coiffé par les chiens sans que personne n'intervienne...

Un cerf s'est également fracturé la mâchoire en passant en force un des obstacles rencontré plus d'une heure avant la fin de la chasse !

10. Des mises à mort non réglementaires

Les mises à mort sont souvent particulièrement cruelles et loin du cadre théorique de la chasse à courre. Plusieurs d'entre elles sont décrites dans la partie IV. Elles posent un tel problème que des réunions d'équipages sont organisées à leur sujet et qu'il n'est pas rare que le maître d'équipage refuse que des photos soient prises...

Les chasses d'entraînement : de la chasse en boîte

Les chasses d'entraînement, qui ont souvent lieu en dehors de la saison de chasse, généralement dans les semaines qui précèdent son ouverture, sont l'occasion de véritables tueries... Nos enquêteurs ont pu participer à plusieurs d'entre elles.

Leur caractéristique principale tient au fait qu'elles ont lieu au sein de parcs privés et entièrement clos. Elles sont donc particulièrement rapides et ne laissent aucune chance à l'animal chassé. Au cours de l'une d'elles, il aura suffi de 2 heures pour tuer deux chevreuils...

L'animal chassé essaye souvent de fuir en longeant les clôtures d'enceinte et l'équipage, en un sens, tourne aussi en rond !

Un de nos enquêteurs a été particulièrement marqué par la chasse d'un jeune chevreuil d'à peine 4 mois, un faon. Il a été tué en 15 minutes. Pour fuir la meute, il s'est jeté contre la clôture et a été dévoré sur place.



IV CHIENS ET CHEVAUX

La chasse à courre utilise en France 17 000 chiens et 7 000 chevaux.

Chiens et chevaux ne vivent pas la chasse à courre comme une longue et belle promenade en forêt. Pour eux, considérés comme du simple matériel, ces journées sont longues, éprouvantes et dangereuses...

Les chasses auxquelles nos enquêteurs ont participé ont duré jusqu'à 10 heures, pour des distances parcourues pouvant atteindre 60 kilomètres ! À cela, il faut ajouter le temps de transport (les chiens sont parfois chargés la veille) et le temps d'attente (quand il y a deux lots de chiens ou de chevaux, pour le matin et l'après-midi, ou pendant que les chasseurs font ripaille).

En outre, il est arrivé à plusieurs reprises que la chasse soit maintenue en dépit de conditions météorologiques particulièrement défavorables (pluies diluviennes, neige, températures négatives très basses). Mais pour les chasseurs, seule la prise compte. Les chevaux et les chiens, « ça s'use et ça se remplace »...

1. Des chiens jetables

La vie des chiens utilisés en chasse à courre est loin d'être idyllique. Depuis leur quotidien jusqu'aux actions de chasse, jamais ils ne savourent le bonheur d'être chiens...

La taille des meutes est extrêmement variable. Elle dépend de celle des équipages et de l'espèce chassée, et peut ainsi compter de 20 à 500 chiens !

En dehors de la saison de chasse, seuls certains équipages ont la possibilité de les « sortir ». Cela permet pourtant de les garder dans une forme relative. La plupart des chiens reste enfermée dans le chenil jusqu'à ce que la chasse reprenne, soit pendant près de 5 mois... Leur qualité de vie y est extrêmement variable : certains chenils sont complètement bétonnés ou disposent d'un simple enclos avec de la terre au sol. D'autres chenils ont par contre de vastes parcs avec de la végétation auxquels les chiens peuvent accéder librement.

En outre, d'après les services vétérinaires, certains équipages posent problème du fait de la non-conformité des équipements de leurs chenils. Ils rapportent notamment le cas de deux chenils d'équipages dont les écoulements



des eaux usées (urines et autres) partent directement en forêt... Le développement durable et la protection de la Nature semblent être des notions bien floues pour certains !

Durant la chasse, le sort des chiens est en revanche toujours identique. Si les responsables



ENTASSÉS PAR DIZAINES DANS
DES CAMIONNETTES OÙ ILS PASSERONT
DE LONGUES HEURES.



d'équipage montrent d'une manière presque exagérée l'amour qu'ils ont pour leurs chiens avant la chasse, à grand renfort de petits noms et avec même quelques caresses, toute trace d'affection disparaît immédiatement lorsqu'elle démarre ! Dès lors, si jamais un chien ne répond pas à un ordre rapidement, le ton monte très vite et le fouet claque facilement... Car pour ces chasseurs, les chiens ne sont que des outils pour capturer leur proie. S'ils en perdent un, ils pourront mettre plusieurs jours avant de le

chercher... Seuls les chiens vraiment doués ont un petit plus : on les regrettera s'ils meurent ! Nos enquêteurs ont ainsi pu observer à plusieurs reprises les chasseurs attraper sans ménagement les chiens par le cou ou utiliser leur fouet... Et quand arrive la fin de la chasse, ils sont rarement chargés avec douceur dans les véhicules, mains et pieds intervenant de multiples façons ! Il faut dire qu'à l'issue de dizaines de kilomètres parcourus sans répit, les chiens sont littéralement épuisés...

MANIPULÉS SANS MÉNAGEMENT





APRÈS DES DIZAINES DE KILOMÈTRES PARCOURUS ET PLUSIEURS HEURES DE CHASSE, LES CHIENS SONT ÉPUIÉS.

Lors d'une chasse en particulier, des images ont été prises qui font apparaître sans aucun doute possible l'état de fatigue important de la meute. L'un de nos enquêteurs a même vu les chiens boire de l'eau boueuse dans un fossé, jusqu'à ce que le piqueur intervienne pour qu'ils en soient empêchés (car l'eau n'était pas potable). Il est arrivé aussi à l'un d'entre eux de trouver un chien couché en forêt et de devoir insister pour réussir à lui faire rejoindre le camion... Personne sinon ne serait sans doute venu le chercher. On peut d'ailleurs s'interroger : perdre les chiens les moins endurants, n'est-ce pas une façon de s'assurer des performances de la meute ?

« Un chien de chasse à courre, faut déjà qu'il ait 18 mois à 2 ans pour qu'il ait la moelle de suivre les autres. Après qu'il se soit déclaré, qu'il [ait prouvé] son intelligence, qu'il comprend vite, il est bon 3 ans. Après, il baisse le pied, il a plus ou moins d'accidents, tout le bazar. À 10 ans, il est foutu. » (Témoignage d'un chasseur)

Pour constituer les meutes les plus efficaces, la sélection est drastique. Les informations rapportées par nos enquêteurs révèlent néanmoins une grande variabilité la concernant



LES MULTIPLES BLESSURES CAUSÉES PAR LEUR COURSE À TRAVERS LES BROUSSAILLES NE SERONT PAS SOIGNÉES.





et surtout concernant le devenir des vieux chiens. Dans beaucoup d'équipages, l'euthanasie reste toutefois largement utilisée pour se débarrasser de ceux qui sont inaptes à la chasse – du fait de leur âge ou de leurs capacités – mais aussi pour réduire une meute devenue trop importante ! D'une façon ou d'une autre, les chasseurs se débarrassent des chiens qui ne leur servent plus à rien. Inversement, il arrive que des chiens d'un âge assez avancé (plus de 12 ans) ou porteurs d'une maladie (une chienne avec une grosse tumeur a été observée) soient encore utilisés s'ils sont vraiment très doués...



LA SEULE OCCASION
POUR LES CHIENS
DE BOIRE EN DEHORS
DU CHENIL : UNE FLAQUE
D'EAU BOUEUSE.

Propos enregistrés d'un ancien piqueur retraité concernant les chiens en chasse à courre :

« Quand il a fait 10 ans, 11 ans, il est usé. Quand il a bien travaillé, il est usé. Il a des kilomètres dans les pattes, les bons ! Les carnes vivent vieilles, mais elles ne foutent rien ! [...] En général on essaie de trier au maximum [...] On les piquait, on les électrocutait... Ils ont essayé plein de méthodes. [...] Pour avoir des chiens du même pied, qu'ils aient de la gorge, de la finesse de nez et courageux, pour en trouver 10, il faut en éliminer 40. »

En général, pour mieux les motiver à chasser, on ne nourrit les chiens que le matin, la veille de l'action de chasse. Pourtant, lorsqu'un animal est pris et qu'il fait beau, bien souvent, les cavaliers vont en priorité se restaurer. La curée ne sera faite qu'ensuite... La priorité n'est jamais à la meute ! Il arrive d'ailleurs régulièrement qu'à l'issue de la chasse, les animaux soient juste abreuvés puis chargés directement dans le camion. Ils y resteront le temps du repas des



LES CHIENNES SONT AUSSI UTILISÉES
POUR LA REPRODUCTION...



chasseurs et du retour au chenil, ce qui peut prendre plusieurs heures... Les chiens de chasse à courre passent ainsi de longs moments entassés dans des camions. Pour gagner du temps, il arrive même que certains équipages les chargent dans les remorques la veille de la chasse ! Et le lendemain, il leur faudra attendre encore 1 à 3 heures, parfois plus, que le lieu de l'action ait été rejoint... Lorsqu'il est prévu que la chasse soit longue ou qu'il y en ait deux à se succéder, deux lots de chiens sont prévus. La meute qui n'est pas utilisée

reste alors enfermée dans le camion pendant que l'autre chasse...

La vie des chiens de chasse à courre n'a donc rien de tranquille. La vie au chenil est une vie d'enfermement et les jours de chasse, entre coups de fouet et manipulations brutales, sont des courses effrénées qu'ils doivent gagner au péril de leur vie. Pas de doute alors qu'ils apprécient avec avidité les quelques caresses qui parviennent jusqu'à eux, distribuées avec parcimonie par des humains peu reconnaissants.

Les causes d'accident pour les chiens de chasse à courre

Charge de l'animal chassé

Lors de la chasse au cerf, mais surtout lors de la chasse au sanglier, les chiens peuvent être gravement blessés ou tués.

Accident de la route

Les collisions avec une voiture sont fréquentes. Elles surviennent pendant la chasse, ou ensuite, lorsque le chien est égaré (les chiens perdus ne sont pas toujours récupérés le jour même).

Noyade

Les noyades surviennent en général lors de la chasse au cerf

car elle finit souvent dans l'eau. Lors de l'une des chasses auxquelles nos enquêteurs ont participé, un chien qui traversait un canal a été récupéré de justesse, après que la glace ait rompu sous son poids.

Crises cardiaque ou d'épilepsie...

L'action de chasse est une activité éprouvante au point de tuer certains chiens. Crises cardiaque ou d'épilepsie arrivent ainsi régulièrement.

Fait révélateur, lors d'une chasse au cerf, après qu'un chien ait succombé ainsi, la réaction fut

la suivante: « *Dommage, il aurait été préférable un autre chien, car lui était bon* ».

Blessures diverses

Les chiens se blessent très souvent au cours des chasses, en particulier à cause des endroits (ronces...) où ils ont dû passer. Mieux vaut pour eux que ça ne soit pas trop grave. Lors d'une chasse, un chien qui boitait au début de l'action était toujours présent à la fin. Indifférence ou tentative d'élimination ?

2. Des chevaux mobylettes

Le sort des chevaux utilisés en chasse à courre n'est guère plus enviable que celui des chiens. Ils n'ont que rarement droit aux égards dont ils auraient besoin. Testés, usés, jetés, pour eux qui ont parfois déjà un lourd passé, le passage dans le monde de la chasse n'est pas de tout repos.

95 % des chevaux utilisés pour la chasse à courre sont des trotteurs réformés des courses. Ces chevaux sont en effet réputés pour leur résistance et pour leur témérité. N'ayant peur de presque rien, on peut les faire passer n'importe où, ce qui bien sûr intéresse les chasseurs. Leur allure de prédilection, le trot, qu'ils sont capables de maintenir très longtemps et à un rythme élevé, est également un atout pour la chasse...

Ces chevaux sont obtenus par l'intermédiaire d'un marchand de chevaux (loueur ou maquignon) qui les achètent lorsqu'ils sont réformés pour ensuite les fournir aux équipages. Pour ces derniers, cette démarche est très



avantageuse. Si jamais le cheval ne convient pas ou est « usé » précocement, en cours de saison, il leur sera échangé... Pour le prix d'un seul cheval, ils peuvent donc en utiliser plusieurs jusqu'à trouver celui qui leur conviendra ! Certains équipages, le plus souvent le Maître d'équipage et quelques autres chasseurs assidus, ont même la réputation de « casser » les chevaux et d'en changer plusieurs fois pendant la saison...

Un vieux chasseur : *« J'en ai vu attacher les rênes après la selle pour les traîner et changer de cheval tous les 3 km, leur rentrer dedans parce qu'ils voulaient plus avancer ».*

L'avenir des chevaux qui ne trouvent pas de propriétaire définitif est sans surprise, pour eux ce sera l'abattoir. Le destin d'un cheval d'équipage, quelle qu'ait été la durée du service rendu, n'est guère plus plaisant. Dès qu'il n'est plus capable de chasser, à cause de son âge ou d'une blessure, sa destination est la même. Un de nos enquêteurs a ainsi vu un cavalier charger un maquignon de livrer son cheval à l'abattoir en échange d'une nouvelle monture. Il l'utilisait



depuis 15 ans... Visiblement, l'attachement en chasse à courre n'est pas de mise.

Pour les cavaliers qui n'ont pas les moyens ou le désir d'être propriétaire, il est possible de louer un cheval par le même intermédiaire, le temps d'une chasse. Ces chevaux ont une existence encore plus difficile. Ils changent continuellement de cavaliers. Ces derniers n'ont pour eux aucun égard. Ils ont juste besoin que leur monture tienne quelques heures... Et bien sûr, dès qu'ils ne sont plus utilisables, le maquignon les envoie à l'abattoir...

Car un cheval de chasse à courre peut s'user très vite. Lors d'une chasse, il doit être en mesure de faire jusqu'à 50 km, quels que soient le temps et le relief. Il faudrait donc, pour être bien préparé, qu'il soit sorti tous les jours pour une promenade au pas de 5 à 6 km, ou bien au moins quelques

heures au paddock. Pourtant, la plupart des chevaux ne bénéficient d'aucune préparation avant la chasse et passe leur temps au pré ou en box... Ils n'ont souvent le droit à aucun entraînement, pas même à la réouverture de la chasse, alors qu'ils sont au pré depuis plusieurs mois...

En outre, au cours de la chasse, le cavalier est censé régler l'allure de son cheval, pour qu'il s'économise, et lui donner la possibilité d'uriner, pour lui permettre de conserver sa vigueur. Or à peine 50% des cavaliers observés sont attentifs à leurs chevaux pendant la chasse car le seul objectif est la prise d'un animal. Le manque d'attention qu'ils portent à celui qui pourrait être leur compagnon est parfois flagrant. Ainsi, au cours d'une chasse, un cheval a été ferré à froid le matin même (il était au pré la veille), avec des fers usagés, et par une personne n'étant même pas maréchal-ferrant de métier ! Lors d'une autre chasse, un cavalier a continué à suivre la chasse alors que son cheval avait déferré du postérieur droit...

Le cheval doit suivre, coûte que coûte, quel que soit le rythme. D'ailleurs, pendant une chasse, les chevaux n'ont pratiquement jamais la possibilité de boire. Nos enquêteurs n'ont pu les voir se désaltérer que dans de rares occasions, et dans une flaque ou un fossé !

Le rythme d'une chasse à courre ne dépend pas des chevaux mais uniquement de l'animal chassé. Ménager sa monture n'a pas de sens pour ces chasseurs plus que cavaliers.

Lors d'une longue journée de chasse un de nos enquêteurs a constaté qu'un cheval n'était remplacé par le cheval relais qu'au moment où il n'était plus en mesure de suivre le rythme, pas avant... Un autre a vu un cheval, échangé car il

LES CHEVAUX NE SONT PAS MÉNAGÉS. ILS TRANSPIRENT TROP, SONT ARRÊTÉS ET DOIVENT REPARTIR AU GALOP.



était épuisé et transpirait beaucoup, être dessellé et directement monté dans le camion, sans avoir à boire et sans être séché, malgré l'humidité ambiante ! Quant au cheval relais, il n'a bénéficié d'aucun échauffement et a dû démarrer immédiatement... comme une mobylette ?

Un vieux chasseur : *« Maintenant, un cheval c'est une mobylette, on va au camion, on change avec un autre et ainsi de suite. Ils prennent ça pour des mobylettes, pour moi c'est comme ça ».*

D'une chasse à l'autre, le rythme imposé aux chevaux varie beaucoup mais n'est jamais régulier. Des phases d'attente alternent pour les chevaux avec des phases de déplacement rapide

notamment quand l'animal chassé change de parcelle. Pour le cheval qui avait transpiré et commencé à se refroidir, il faut, sans préparation, redémarrer au grand trot ou au galop pour le suivre ! Et quand l'action ne bouge plus, il faudrait faire marcher le cheval pour qu'il sèche. Au lieu de cela, les cavaliers restent sur place et orientent leur monture en direction de la parcelle où se trouve la chasse afin d'en informer les autres participants...

Dans certains équipages, du fait de ce rythme effréné et inadapté aux chevaux, il y en a souvent qui n'arrivent même pas à terminer une saison... Pour eux, quoi qu'il en soit, pas de retraite paisible, pas de reconnaissance pour les kilomètres parcourus et les nombreuses prises. Loués ou achetés, leur triste destinée sera toujours la même : l'abattoir.



V LES ANIMAUX CHASSÉS

En France : Environ 3 800 animaux sont tués chaque année par près de 400 équipages de chasse à courre. Parmi eux : 37 équipages chassent le cerf, 93 chassent le chevreuil, 42 le sanglier, 44 le renard, 130 le lièvre, et 47 le lapin.

1. Une terrible souffrance

La souffrance des animaux chassés à courre n'est pas anecdotique. Elle représente à elle seule une raison valable d'interdire cette pratique, comme cela a déjà été le cas au Royaume-Uni.

Les cerfs, comme les renards et les sangliers présentent en effet des comportements complexes, un système surrénal très développé et une remarquable faculté à détecter les prédateurs. La commission d'enquête créée par le gouvernement britannique a d'ailleurs conclu à propos de la chasse à courre qu'elle « compromet gravement le bien-être » des cervidés, des renards et des sangliers.

Sir Patrick Bateson, dans son rapport *The Behavioural and Physiological Effects of Culling Red Deer*, 1997 :

« [...] une chasse prolongée avec des chiens implique chez le cerf un stress extrême et sans doute une grande souffrance. La poursuite lui impose des contraintes qui sont bien au-delà des limites normales pour son espèce. Ces souffrances sont au moins équivalentes à celles qu'entraînerait une grave blessure [...]. Par ailleurs, chaque chasse est susceptible de provoquer de telles souffrances. »



La première évaluation chiffrée de la cruauté de cette chasse est celle présentée dans les études scientifiques publiées en 1997 par sir Patrick Bateson, FRS¹, professeur de l'université de Cambridge pour le compte du National Trust (la plus importante association britannique pour la conservation du patrimoine).

Bateson a examiné des échantillons de sang et de tissu musculaire provenant de cervidés tués lors de chasses à courre et les a comparés avec des échantillons provenant de cerfs tués au fusil. Chez les cerfs chassés à courre, même sur des distances relativement courtes, il a observé des concentrations élevées de cortisol et des dégâts au niveau des globules rouges, un épuisement des ressources énergétiques des muscles (sucres) et des désordres au niveau du tissu musculaire. Il a conclu à des preuves évidentes de stress physiologique et psychologique et à une souffrance aggravée de l'animal au cours de la poursuite.

1. FRS : Fellow of the Royal Society (équivalent britannique de Membre de l'Académie des Sciences).



Ce ne sont pas seulement les chiens qui peuvent avoir un effet négatif considérable sur le bien-être de l'animal mais aussi la proximité des humains. Sur la base de cette étude, le National Trust a interdit la chasse à courre des cervidés dans sa juridiction. Selon la commission d'enquête britannique, « la plupart des scientifiques conviennent que les cervidés doivent souffrir lors des dernières étapes de la chasse ». La commission recommande plutôt la chasse à l'approche comme méthode de régulation des effectifs, « notamment parce qu'elle évite la nécessité de poursuivre le cerf comme cela se fait dans la vénerie ».

Concernant les animaux autres que cervidés, une fois cernés, le renard, le sanglier ou le lapin sont attaqués par les chiens. Au Royaume-Uni, depuis des années, les chasseurs affirment que le chef de meute tue rapidement le renard d'une morsure au cou. Or des examens post mortem ont montré que les renards étaient parfois littéralement dépecés et souffraient de blessures multiples avant d'être tués...

Après avoir examiné la carcasse d'un renard tué par des chiens, un vétérinaire a déclaré :

« Je n'ai trouvé aucune lésion dans la région du cou et de la gorge, mais des blessures étendues à l'abdomen et au thorax. L'abdomen a même été déchiré à tel point que les intestins sortaient. »

Pour Donald Broom, spécialiste du bien-être animal à l'université de Cambridge, les renards, les fouines et les lièvres souffrent globalement moins lorsqu'ils sont tirés au fusil ou piégés « comme il faut » que lorsqu'ils sont chassés avec des chiens...

David Morton, directeur du département des sciences biomédicales à l'université de Birmingham :

« [...] les animaux chassés [...] souffrent de la frayeur, surtout lorsqu'ils sont dans l'impossibilité d'échapper à la menace, comme c'est le cas du cerf aux abois ou du renard piégé dans un terrier. Vers la fin de la partie de chasse, lorsque le cerf, le renard ou le lièvre se rend compte que la meute se rapproche et qu'il ne pourra pas lui échapper, puis lorsque le cerf est cerné et attaqué par les chiens, il est on ne peut plus vraisemblable que la douleur se mêle à la terreur. »

Au cours des nombreuses chasses auxquelles ils ont pu participer, les enquêteurs ont remarqué que l'état d'épuisement de la plupart des animaux chassés était tel, qu'en fin de chasse, leurs membres étaient littéralement tétanisés...



2. La chasse des chevreuils

Chez les chevreuils, le mâle est nommé brocard et la femelle est nommée chevrette. Leurs petits sont des faons jusqu'à 6 mois, puis des chevrillards jusqu'à un an. Durant toute cette première année de vie, ils restent aux côtés de leur mère.

La chasse au chevreuil ne fait cependant preuve d'aucun discernement. Ainsi, les animaux sont chassés indépendamment de leur âge. Même les faons ne bénéficient d'absolument aucune magnanimité, à peine suscitent-ils un peu d'hypocrisie... Les naissances ayant lieu début mai, en début de saison de chasse et au moins jusqu'en octobre, les jeunes sont des faons.

Mais les chasseurs parlent toujours de chevrillards, à la fois entre eux et sur leurs rapports... Alors hypocrisie ou tentative pour se donner bonne conscience ? Dans tous les cas, tuer un bébé animal encore dépendant de sa mère n'a rien de glorieux... Et certains épisodes de chasse sont révélateurs.

*« [...] Un faon sera levé et pris en à peine 15 minutes. Cette pauvre bête n'a même pas eu le temps de se lever pour fuir. Elle était couchée à attendre le retour de sa mère et a été surprise par l'arrivée des chiens. »
(Un enquêteur)*



L'ARRIÈRE TRAIN DE CE CHEVREUIL
A ÉTÉ EN PARTIE DÉVORÉ
TANDIS QU'IL COURAIT ENCORE.

Lors de la chasse au chevreuil, il n'y a en général pas les abois... Car bien souvent, au moment où il est rattrapé par les chiens, l'animal est immédiatement « coiffé ». En d'autres termes, le chevreuil est rapidement dévoré par les chiens, ou au moins largement mordu, avant de recevoir le coup de grâce par le Maître d'équipage... Ces scènes de tuerie, auxquelles finalement peu de participants assistent, sont d'une barbarie extrême. Quand 50 chiens se ruent sur un animal plus petit qu'eux, cela résulte toujours en un bain de sang. Rien de plus.

Chasse au brocard d'à peine une heure :
Le premier cavalier sur place lui a donné le coup de grâce « pour ne plus l'entendre se plaindre ».



Témoignage d'une cavalière en pleurs qui pour la première fois voit et entend un faon pendant que les chiens le coiffent, avant de recevoir le coup de grâce par le Maître d'équipage : « C'est un bébé, il a crié ».

UNE MÈRE ET SON FAON, TUÉS À QUELQUES HEURES D'INTERVALLE.





Récit d'une fin de chasse :

En seulement 30 minutes la meute avait rattrapé le chevrillard. Il était à une parcelle de forêt pour sauver sa vie, à quelques mètres d'un espace privé... Voyant cela, un maximum de personnes s'est positionné pour le barrer.

Un suiveur l'a empêché de traverser l'allée et les chiens étant très proches, ce tout jeune chevreuil décida de se caler au sol et de bloquer son odeur afin de laisser passer les chiens... Technique efficace puisque certains ont même marché dessus sans le sentir, mais pas suffisamment. Les cris surtout ont bouleversé l'enquêteur : semblables à ceux d'un chien qui se fait battre, aigus, porteurs à la fois de souffrance et d'une indicible terreur. Puis le coup de grâce et le silence.

Quant au suiveur, il racontera plus tard : «[...] Il était là, il me regardait, ça me faisait mal, parce que je me disais, cette petite bête me regarde, il disait « quoi ! Laisse-moi vivre ».

Car rappelons que le chevreuil est un cervidé de petite taille. Il ne dépasse pas un mètre et pèse entre 15 et 35 kg ! Les dizaines de chiens qui sont à sa poursuite sont donc au moins aussi gros que lui ! Sa terreur est à la fois réelle et justifiée : en cas de confrontation, il n'a aucune chance de s'en sortir. La fuite est son seul recours.

Les chasses au chevreuil peuvent être assez rapides, surtout en début de saison quand les jeunes sont nombreux car, évidemment, ils courent moins vite... Plusieurs animaux peuvent donc être chassés successivement en fonction du déroulement de la première chasse. Nos enquêteurs ont ainsi remarqué qu'après qu'une chevrette ait été chassée, c'était souvent ensuite le tour de son faon... ou bien l'inverse. Chasser une mère et son petit encore dépendant : la preuve sans doute d'un cœur noble et l'expression ineffable d'une grande élégance !



LES JEUNES FAONS, D'UNE TAILLE LARGEMENT INFÉRIEURE À CELLE DES CHIENS, NE SONT PAS ÉPARGNÉS.



3. La chasse des cerfs

Lors de la chasse à courre au cerf, seul le cerf et les daguets sont chassés, c'est à dire les individus mâles de plus d'un an. Contrairement au chevreuil, la biche et le faon, qui ne sont pas épargnés pour autant, sont uniquement chassés à tir.

La chasse au cerf n'est pourtant pas plus morale. Les cerfs sont d'ailleurs chassés lors de la période du brame par certains équipages, malgré qu'ils soient à la fois perturbés et fatigués durant cette période... De fait, c'est

souvent l'une des rares occasions durant laquelle les cerfs expérimentés, qui constituent les plus belles prises, sortent de leur territoire et sont donc vulnérables. En effet, la plupart des animaux expérimentés privilégient les zones privées où il n'y a pas de chasse à courre. Ils en sortent seulement s'ils n'y trouvent pas suffisamment de nourriture et en dehors de la saison de chasse. Ce sont donc le plus souvent des jeunes daguets qui sont levés à la fin de la saison car ils restent à proximité de leur mère jusqu'à l'âge de 2 ans... tandis que les autres ont rejoint des zones privées plus tranquilles.



« Pour les gens qui sont contre la chasse, c'est un argument, que l'on chasse pendant le brame. Ça se défend, on ne va rien dire, c'est compréhensible: [les] animaux [sont] affaiblis, ils ne mangent pas pendant ce temps-là, ils ne dorment pas, ils sont quand même plus faibles. » (Un chasseur)

La chasse à courre du cerf a une particularité: elle se termine 9 fois sur 10 dans l'eau (le bat l'eau). Les chasseurs sont donc toujours équipés d'une barque... Dès lors, l'animal finit bien souvent noyé après avoir été attrapé par la queue et avoir reçu le coup de grâce, visiblement rarement efficace d'après nos enquêteurs.

« Il le pique, il lui échappe, il le lâche. Le cerf bascule, il a la tête et les bois qui l'entraînent vers le fond et on voit les pattes arrière qui sortent de l'eau, la tête sous l'eau et qui se débat... ».



Les faits rapportés à ce propos laissent sans voix :

– « Dès que la barque est arrivée à hauteur de l'animal, il a été attrapé par la queue et le coup de grâce lui a été donné. Immédiatement après, sa tête a été plongée sous l'eau pour le noyer. Sa mort n'a pas été immédiate et il a été possible de le voir se débattre pendant de longues secondes. »

– « L'animal se met à l'eau, mais le maître d'équipage l'oblige à en sortir, estimant qu'il est encore chassable. Il y retournera seulement 30 minutes plus tard et la barque sera immédiatement mise à l'eau pour le servir. »

– « Après avoir reçu le coup de dague, le cerf tenta de s'enfuir. Tandis qu'il essayait de nager, on voyait de l'air sortir de son dos, ses poumons ayant été perforés. Il se noiera quelques instants plus tard. »

– « Pendant les 30 minutes qui ont précédé sa mise à mort, ce cerf tentera vainement de sortir de l'eau, repoussé à chaque fois loin de la berge par les chasseurs. »

– « Lors de l'approche de la barque, le cerf essayait de rejoindre la berge opposée dont à plusieurs reprises, il se faisait repousser par les cavaliers et les chasseurs à pied. Juste avant et pendant le coup de grâce, il poussa plusieurs plaintes déchirantes. »

– « Le piqueux a été obligé de lui porter plusieurs coups de dague. Mais même une fois attaché à la barque pour être ramené sur la berge, il a encore bougé un œil et un postérieur. »

– Tandis que la barque l'approchait, un coup de feu retentit. Le Maître d'équipage qui s'y trouvait a essayé de le servir au fusil mais a raté sa cible. La pauvre bête, qui était sur la berge, a fait un énorme bond, et s'est immédiatement remise à l'eau. Là une pénible course entre l'animal et





APRÈS UN COUP DE DAGUE PEU EFFICACE, LE CHASSEUR ATTRAPE L'ARRIÈRE TRAIN DE CE CERF POUR LUI PLONGER LA TÊTE DANS L'EAU ET LE NOYER.

la barque a commencé. Le cerf fera plusieurs allers/retours avant d'être rattrapé. Empoigné par la queue, il recevra un coup de dague qui ne mettra pas fin à son calvaire... Empoigné par les bois il se débattrra fortement un long moment encore avant de se noyer.

Commentaire d'un chasseur sur le bat l'eau
« Il pique, après il soulève l'arrière-train, donc le cerf a la tête qui bascule pratiquement dans l'eau et il se noie toujours un peu avant de mourir, et ça, je trouve ça... »
Et un autre chasseur ajoute « Quand ils font ça, ils disent : filmez pas, pas de photo ! »

Lorsque la mise à mort ne se fait pas en bat l'eau, elle n'est pas moins cruelle, comme en témoigne cette scène de mise à mort rapportée par l'un de nos enquêteurs :

« L'animal est couché au sol, en raison de sa blessure au flanc, sans doute causée par un premier coup de dague. Trois chasseurs sont positionnés au niveau de sa tête, dont un le tient par les bois pour le garder plaqué au sol durant son agonie. Son regard conscient, ses yeux emplis d'incompréhension, et ses postérieurs qui continuaient à bouger sont bouleversants. Le piqueur devra à nouveau le frapper de sa dague pour l'achever. »

Il arrive aussi que dans certains équipages, chasse à courre et chasse à tir ne soient plus

réellement distinctes. Si l'autorisation d'utilisation d'une arme feu pour la mise à mort est tolérée, elle ne fait que rarement l'unanimité et est en théorie réservée à des cas d'urgence... Au cours d'une chasse pourtant, un cerf tentait de fuir à la nage dans de l'eau gelée dont il brisait la glace avec ses antérieurs et il fut décidé de l'abattre au fusil pour que les chiens ne le suivent pas ! Mais le tireur ayant raté sa cible, il sera achevé 15 mn plus tard en forêt. Le gracier eut sans doute été trop élégant... Lors d'une autre chasse, un cerf fut abattu car jugé trop combatif vis-à-vis des chiens ! Autant dire que ces animaux n'ont jamais aucune chance de s'en sortir, quels que soient leur entêtement et leur résistance.



CERNÉ ENTRE LE BATEAU ET LES CHIENS.

La place des chiens dans la souffrance des animaux chassés est loin d'être anecdotique. Ce sont eux qui mènent la chasse, et eux qui la terminent. Malgré sa taille, le cerf ne les effraie pas. Dopés par l'effet de meute et motivés par la curée, il arrive régulièrement qu'ils

NOYÉ SANS PLUS D'ÉGARDS.





commencent à dévorer les animaux vivants avant l'intervention du maître d'équipage.

Les enquêteurs ont ainsi assisté à des scènes d'une cruauté extrême :

– « Ce pauvre cerf est couché au sol par les chiens. Il tente de garder la tête et l'encolure relevées, mais la fatigue est trop grande, il se laisse aller et se couche complètement sur le côté. Certains chiens commencent alors à le mordre avant même qu'il ne soit mort, sans que personne n'intervienne, car l'animal est couché sur une parcelle privée... Il a visiblement succombé à une crise cardiaque. »

– « Il est rapidement encerclé par une cinquantaine de chiens au milieu de l'étang. Les uns après les autres, ils lui montent dessus et le mordent tandis qu'il tente de leur échapper. Sous le poids des animaux, le cerf plonge à plusieurs reprises la tête sous l'eau. Il finira par mourir noyé. »

– « Rattrapé par les chiens dans un petit étang, le cerf va à plusieurs reprises se retrouver la tête sous l'eau et réussir à chaque fois à l'en sortir. Mais tandis qu'il essaye de se débarrasser des chiens qui sont au niveau de sa tête, d'autres vont lui attaquer l'arrière train et en arracher des morceaux de chair. Ces chiens ont

commencé à le dévorer tandis qu'il tentait encore de s'échapper ! » Commentaire des chasseurs : « Oh, il est en train de se faire bouffer par les chiens ».

Un agent de l'ONF, interrogé sur l'intensivité de la chasse sur un secteur où presque tous les cerfs ont été pris au cours de la saison, estime qu'il sera difficile d'en retrouver autant l'année suivante... La chasse, mode de gestion ?

La chasse à courre des cerfs est une pratique d'une grande cruauté. Elle démontre à elle seule que ce type de chasse est incapable de respecter sa propre éthique : incapable de gracier un animal qui le mérite, incapable de retenir les chiens de le dévorer et de lui offrir une mort rapide à l'issue de sa course... L'agonie des cerfs est longue. Les voir chercher refuge auprès d'une harde de biche – peut-être celle où se trouve leur mère ? – est douloureux. Lire l'affolement dans leurs yeux quand ils se jettent à l'eau ou quand ils sentent les chiens trop près est bouleversant. Laisser faire est... barbare.

CERNÉ PAR LES CHIENS SUR UNE PROPRIÉTÉ PRIVÉE, CE CERF FINIT PAR S'ÉCROULER.





4. La chasse des sangliers

À la différence de la chasse au cerf et au chevreuil, lors de la chasse à courre au sanglier, la meute complète n'est pas immédiatement lâchée. Seuls quelques chiens, appelés « rapprocheurs », sont utilisés dans un premier temps. Le rôle de ces chiens est de localiser un groupe d'animaux et d'en isoler celui qui sera chassé. On ne lâche qu'ensuite le reste de la meute pour le poursuivre.

Ce sont en général les chiens qui choisissent la victime. Il arrive donc régulièrement de revenir au point de départ, une fois constaté que l'animal isolé est de trop petite taille... Un jeune animal, ne faisant que quelques dizaines de livres, n'est guère « amusant » à poursuivre, d'après les chasseurs ! En revanche, si un individu particulièrement imposant est repéré, tout sera fait pour que ce soit lui qui soit chassé. Le cas échéant, tous les animaux sont bons à prendre. Pire, la gestation durant de décembre à

mars chez les laies de plus de un an, une femelle gestante n'aura droit à aucune exception. Dans les parcs privés, où la chasse peut durer jusqu'en avril, elles seront même chassées pendant la période de mise bas...



Les laies de moins de un an, quant à elles (70% de la population environ), sont gestantes d'avril à juillet. Elles seront donc de leur côté chassées pendant la période d'allaitement qui dure jusqu'en octobre... Quant aux marcassins de 2 ou 3 mois rencontrés par les chiens à l'ouverture de la chasse, ils n'ont qu'une faible probabilité de survie !

Notons également que, comme pour le chevreuil, il n'est pas rare de chasser plusieurs animaux dans une même journée, avec 2 ou 3 prises.

La chasse au sanglier se fait sans discernement. Mâle ou femelle, gestante ou allaitante, la compassion n'a pas sa place ici. Mais l'obtention d'un trophée peut-elle tout justifier ?



VI LES FRANÇAIS CONTRE LA CHASSE À COURRE

En juillet 2010, un sondage, commandé par One Voice, a été effectué par l'Institut IPSOS pour connaître la position des français vis-à-vis de la chasse à courre. Ses résultats sont indiscutables :



- **Près de 4 Français sur 5 (79 %) sont opposés à la pratique de la chasse à courre en France.**

La majorité des Français (51%) se dit même « tout à fait opposée » à cette activité. À contrario, les défenseurs de la chasse à courre sont très minoritaires : seuls 3 % s'y disent « tout à fait favorables » et 14 % « plutôt favorables ».

- **Très majoritairement opposés à la chasse à courre, les Français se disent de plus favorables à une interdiction de cette pratique sur le sol national.**

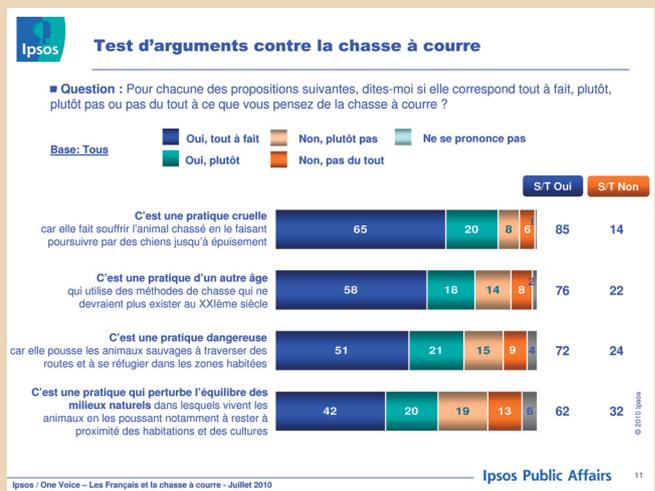
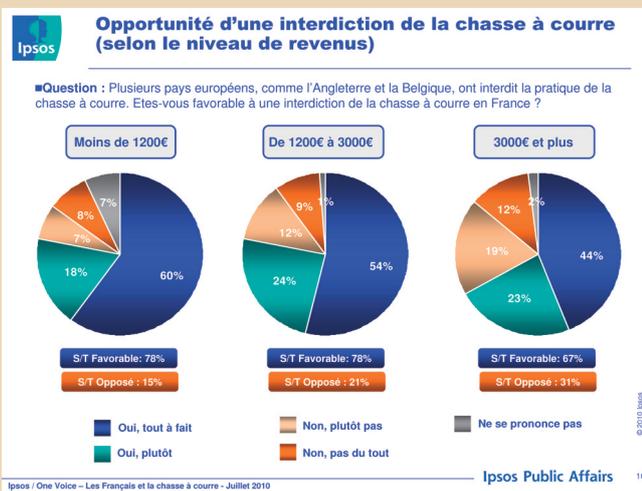
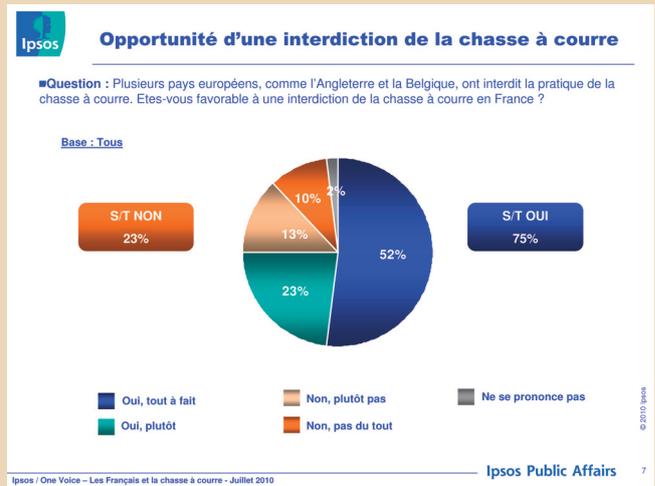
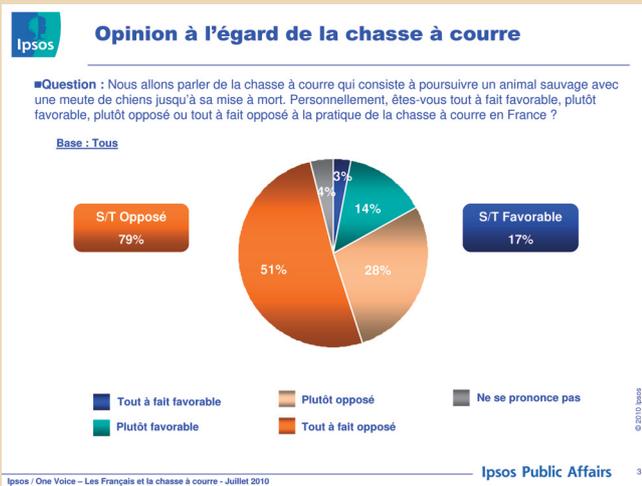
La mise en place d'une interdiction de la chasse à courre en France, comme c'est déjà le cas en Angleterre ou en Belgique, est une option qui recueille les faveurs de 3 Français sur 4 (75%). La majorité des Français s'y dit même « tout à fait » favorable (52%).

- **Une grande majorité de Français considère que la chasse à courre est une pratique cruelle, d'un autre âge, dangereuse et qui perturbe l'équilibre des milieux naturels.**

Dans le cadre de l'enquête, 4 arguments contre la chasse à courre ont été soumis au jugement des répondants qui en évaluaient la pertinence. Il en ressort que :

- 85 % des Français considèrent que c'est une pratique cruelle, car elle fait souffrir l'animal chassé en le faisant poursuivre par des chiens jusqu'à l'épuisement (dont 65 % qui considèrent que c'est « tout à fait » le cas). Il s'agit de l'argument auquel souscrivent le plus les Français.
- 76 % des Français pensent qu'il s'agit d'une pratique d'un autre âge, qui utilise des méthodes de chasse qui ne devraient plus exister au XXI^e siècle. Parmi eux, 58 % le pensent « tout à fait ».
- 72 % des Français jugent cette pratique dangereuse, car elle pousse les animaux

Sondage IPSOS (extrait)



sauvages à traverser des routes et à se réfugier dans les zones habitées.

– Enfin, 62 % des Français considèrent que la chasse à courre perturbe l'équilibre des milieux naturels dans lesquels vivent les animaux en les poussant notamment à rester à proximité des habitations et cultures. Si cet argument peine davantage à convaincre, c'est vraisemblablement parce que le lien de cause à effet entre la chasse à courre et l'équilibre des milieux naturels est moins évident à saisir.

• **La majorité des Français souscrivent à l'ensemble des arguments contre cette pratique (53 %).**

Ils sont également plus d'un tiers (37 %) à approuver entre 1 et 3 des arguments contre la chasse à courre. Les partisans de cette forme de chasse, qui ne souscrivent à aucun de ces arguments, sont donc largement minoritaires :

seulement 10 % de la population ! Leur profil est plutôt celui d'une population relativement privilégiée, appartenant aux catégories socio-professionnelles dites supérieures (47 % contre 33 % de l'ensemble) et aux revenus élevés (44 % des partisans de la chasse à courre appartiennent à un foyer dont le revenu mensuel net est supérieur ou égal à 3 000 €, contre 27 % de l'échantillon global).

Les français sont donc en majorité non seulement clairement opposés à la chasse à courre, mais également favorables à l'interdiction de cette pratique qu'ils jugent cruelle, dangereuse, obsolète et perturbatrice de l'équilibre des écosystèmes... On ne peut donc que s'interroger sur sa survivance, d'autant plus si l'on relève que c'est parmi les classes sociales les plus favorisées que l'on retrouve le plus grand nombre de ses partisans !

CONCLUSION

La chasse à courre n'a rien de noble. Elle traque sans distinction mâles, femelles même gestantes, et jeunes incapables de fuir. Elle tue sans gracier, sans épargner aucune souffrance, sans reconnaître la supériorité de l'animal. Ainsi, elle ne respecte rien : ni celui qui trouve refuge sur un domaine privé, ni celui qui tient vaillamment tête, ni même celui qui, la nuit tombée, devrait être épargné. Elle ne respecte pas non plus les forêts et la faune, dont elle a pourtant besoin.

La chasse à courre est un étalage malsain d'omnipotence, de ceux qui peuvent y participer – car elle coûte cher – devant la communauté admirative de ceux qui rêveraient d'y participer. Parés d'un orgueil profond, un petit groupe d'humains irréductibles démontre son pouvoir à mener chiens, chevaux et humains asservis, à les conduire jusqu'à la barbarie extrême à laquelle ils participent, ou dont ils sont les spectateurs contrits. La chasse à courre déshumanise. Elle laisse s'exprimer les plus noirs desseins de ceux qui la pratiquent et qui chassent, aveuglément, pour le plaisir de la traque, et surtout, de la prise.

Pour certains elle ne serait qu'un prétexte : à une balade en nature, à un après-midi entre amis. Mais qui sont donc ces ingénus, capables d'ignorer la tuerie qui les réunit ?

La chasse à courre est une pratique barbare qui n'a pas de raison d'être, d'autant plus dans un pays qui y est opposé dans sa grande majorité. Le nombre de ses victimes, qui ne se comptent pas uniquement en nombre d'animaux chassés, est à lui seul un argument solide pour, qu'enfin, la forêt respire à nouveau...





pour une éthique animale et planétaire